



Conseil économique et social

Distr. générale
17 décembre 2014
Français
Original : anglais

Commission de statistique

Quarante-sixième session

3-6 mars 2015

Point 3 e) de l'ordre du jour provisoire*

Questions soumises à la Commission pour examen

et décision : enquêtes auprès des ménages

Rapport de la Banque mondiale intitulé « Amélioration des enquêtes sur les ménages dans le cadre du développement pour l'après-2015 : questions et recommandations en vue de l'établissement d'un programme commun »

Note du Secrétaire général

La Banque mondiale a établi le présent rapport en consultation avec plusieurs organisations, en application de l'alinéa h) de la décision 45/103 de la Commission de statistique, dans laquelle celle-ci suggère que le groupe des Amis de la présidence sur les indicateurs de progrès autres que le produit intérieur brut inclue dans son futur programme de travail la question des enquêtes auprès des ménages et leur rôle essentiel dans la fourniture de données pour le programme de développement pour l'après-2015. Le rapport aborde diverses questions telles que la disponibilité, la qualité, la pertinence et la viabilité des données tirées des enquêtes sur les ménages, avec une attention particulière pour les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire, et contient des recommandations à ce sujet.

La Commission est invitée à faire connaître ses vues sur les questions abordées dans le rapport sur la nécessité d'inclure à son ordre du jour, pour examen, un point sur les progrès accomplis dans l'élaboration, la mise en œuvre, le financement et la coordination d'enquêtes sur les ménages; ainsi que sur l'opportunité de constituer un groupe technique permanent chargé de renforcer la coordination et l'harmonisation des activités liées aux enquêtes sur les ménages menées par les organismes et les pays membres. La Commission est également invitée à approuver le rôle transitoire joué par le groupe de gestion du Réseau international d'enquêtes sur les ménages dans la constitution du groupe technique permanent mentionné précédemment; à approuver la mise en œuvre par le Réseau, à

* E/CN.3/2015/1.



titre expérimental, d'un code international régissant la pratique des enquêtes; et à recommander l'établissement d'un rapport sur les priorités en matière de recherches intersectorielles dans le domaine des méthodes d'enquête, qui sera présenté pour information à la Commission à sa quarante-septième session.

Rapport de la Banque mondiale intitulé « Amélioration des enquêtes sur les ménages dans le cadre du développement pour l'après-2015 : questions et recommandations en vue de l'établissement d'un programme commun »

I. Généralités

1. Les enquêtes sur les ménages sont une composante indispensable de tout système statistique national. Elles sont une source d'information qui permet d'établir des données aux fins de la comptabilité nationale, des indices de prix à la consommation et de nombreux indicateurs socioéconomiques essentiels pour gérer, mesurer et suivre les progrès accomplis par les pays en vue d'atteindre les objectifs de développement nationaux et mondiaux. Elles sont également largement utilisées dans les recherches sur les questions de développement et constituent, en particulier lorsqu'elles sont associées à d'autres sources de données, le fondement de l'analyse décisionnelle dans de nombreux pays du monde. La collecte rigoureuse d'informations représentatives auprès des ménages et des individus peut aussi s'avérer très utile pour comparer d'autres sources de données à la réalité sur le terrain et les valider.

2. Ces dernières années, la demande de données socioéconomiques à l'échelle des ménages et des individus a continué de s'intensifier, en particulier dans les pays en développement où les systèmes administratifs et les autres sources de données sont les plus faibles et où les lacunes en matière d'information sont les plus grandes. Cette intensification répond à une aspiration de la société, qui exige une plus grande responsabilisation des dirigeants et des preuves de l'efficacité de leurs politiques, ainsi qu'un besoin de disposer d'informations permettant de suivre et d'évaluer les programmes qui visent à réduire la pauvreté et à améliorer le bien-être. Les enquêtes sur les ménages sont souvent la seule source de données disponibles pour mesurer les indicateurs socioéconomiques, notamment la seule source d'informations sur les attitudes, les perceptions et les comportements. Elles sont une source majeure de données pour 27 indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement et le seront également pour le suivi des objectifs de développement durable pour l'après-2015.

3. Du fait de cette demande, la disponibilité mondiale des données s'est considérablement améliorée sur le plan du contenu et de la couverture géographique, et les progrès méthodologiques ont été importants. Dans les pays à faible revenu dont les ressources sont limitées, ces progrès ont été rendus possibles principalement grâce à une assistance technique et financière extérieure prêté dans le cadre d'initiatives mondiales, régionales ou bilatérales. Des programmes internationaux tels que le Programme de mise en place de dispositifs nationaux d'enquête sur les ménages, le Programme d'enquêtes démographiques et sanitaires, l'Étude de la mesure du niveau de vie et l'enquête en grappes à indicateurs multiples ont contribué à combler les lacunes. Plusieurs initiatives mondiales ont aussi permis de produire des données et de renforcer la capacité des pays de mener des enquêtes auprès des ménages. Il s'agit du Réseau international d'enquêtes sur les ménages, de l'appui prêté par des organisations régionales et internationales aux enquêtes sur la population active et de programmes régionaux tels que le programme d'amélioration des enquêtes et mesure des conditions de vie (MECOVI) en Amérique latine et dans les Caraïbes.

4. Cependant, malgré des décennies d'assistance technique et financière, de profondes disparités persistent entre les pays comme entre les enquêtes, et de nombreux pays ne sont toujours pas en mesure de maintenir sur le long terme un programme d'enquêtes de qualité qui soient comparables dans le temps et conformes aux normes internationales. Les bases de données internationales qui permettent de mesurer les indicateurs socioéconomiques clefs à partir des enquêtes sur les ménages révèlent des lacunes et des insuffisances importantes et persistantes. Ces lacunes sont dues à de nombreuses causes, notamment : a) l'immobilisme des responsables politiques nationaux; b) le manque de coordination du soutien international; c) l'imprévisibilité des financements, qui sont ponctuels et de courte durée; d) la faiblesse des capacités des institutions locales; e) l'absence de normes méthodologiques et de méthodes mondialement acceptées pour la mesure des indicateurs socioéconomiques; et f) la mauvaise qualité de la documentation et les restrictions injustifiées de l'accès aux données.

5. Les débats relatifs au suivi des objectifs de développement durable pour l'après-2015 ont dynamisé le programme de production de données et ont poussé la Commission de statistique à revoir l'efficacité des enquêtes sur les ménages en ce qui concerne le suivi des indicateurs de progrès autres que le produit intérieur brut dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015. Dans sa décision 45/103 (voir E/2014/24), adoptée à sa quarante-cinquième session, tenue en 2014, la Commission a « suggéré que le groupe des Amis de la présidence sur les indicateurs de progrès autres que le produit intérieur brut inclue dans son futur programme de travail la question des enquêtes auprès des ménages et leur rôle essentiel dans la fourniture de données pour le programme de développement pour l'après-2015, et s'est félicitée de la proposition de la Banque mondiale d'assurer la direction d'un processus de consultation pour préparer un rapport pour le compte de la Commission en 2015 ». Cette déclaration s'inscrit dans une série d'appels qui remontent à la fin des années 70 et au début des années 80, à l'époque où les enquêtes sur les ménages figuraient régulièrement dans le Programme mondial de production de données et où le Programme de mise en place de dispositifs nationaux d'enquête sur les ménages, l'Étude de la mesure des niveaux de vie et le Programme d'enquêtes démographiques et sanitaires ont été créés.

6. Il est nécessaire de modifier et d'améliorer le calendrier, le contenu, la qualité, le financement et la coordination des enquêtes existantes. Il faut également perfectionner les programmes de renforcement des capacités et plaider davantage en faveur d'une mobilisation politique. En outre, pour renforcer le système de suivi des objectifs de développement durable, il faut utiliser de manière innovante les données tirées des enquêtes sur les ménages et les associer aux données administratives et spatiales et aux mégadonnées dans le cadre d'un système de données plus large qui tire le meilleur parti des avantages de chaque type de données de manière à trouver des solutions économiquement viables pour suivre les indicateurs de progrès autres que le produit intérieur brut et éclairer l'action des pouvoirs publics. Dans son récent rapport au Secrétaire général, intitulé « A world that counts: mobilizing the data revolution for sustainable development » le Groupe consultatif d'experts indépendants sur la révolution des données pour le développement durable a préconisé de tirer pleinement parti des nouvelles technologies et des différentes sources de données pour modifier la manière dont le développement est mesuré et suivi. Il faut adapter les enquêtes sur les ménages à cette situation nouvelle et changeante en renforçant leurs synergies avec d'autres sources de données et en adoptant les avancées technologiques les plus récentes.

7. Le présent rapport prépare le terrain pour la mise en place d'un programme de soutien pluriannuel visant à améliorer la disponibilité, la qualité, la pertinence et la viabilité des enquêtes sur les ménages dans le contexte du programme de développement pour l'après-2015 et contient des recommandations à cet égard. Il expose les principales questions à prendre en compte en ce qui concerne les enquêtes sur les ménages et recense les actions prioritaires permettant d'améliorer l'élaboration et la mise en œuvre des programmes d'enquêtes nationaux et internationaux. Les questions abordées sont à la fois techniques et stratégiques et impliquent des parties prenantes nationales et internationales. Pour avancer sur ces questions, il faudra une action coordonnée à court, moyen et long terme et à plusieurs niveaux (mondial, régional et national) avec la participation de multiples partenaires (organismes de statistiques, bailleurs de fonds, organisations internationales, société civile et secteur privé). En partant de ces questions, le rapport propose une série de mesures nécessaires pour promouvoir après 2015 les programmes d'enquêtes sur les ménages. Il faudra notamment : a) mettre en place un cadre institutionnel pour superviser la coordination des efforts et l'harmonisation des normes entre les partenaires de développement et entre les pays; b) expérimenter, approuver et mettre en œuvre un code international de bonne pratique relatif aux enquêtes sur les ménages; c) établir et mettre en œuvre un programme coordonné de recherche méthodologique en vue de l'élaboration et de l'adoption de normes, de méthodes et de pratiques améliorées pour les enquêtes sur les ménages; d) investir dans l'assistance technique et le renforcement des capacités en ce qui concerne les enquêtes sur les ménages; et e) trouver et mobiliser des fonds suffisants à l'appui d'un programme d'enquêtes opérationnel à long terme dans le cadre du programme de révolution des données pour le développement durable et au-delà. Le rapport s'achève sur des recommandations pratiques qui s'inscrivent dans le prolongement de cette révolution des données pour le développement durable, l'idée étant que la Commission de statistique les examine et que la communauté internationale prenne des mesures pour les appliquer.

II. Principales questions relatives aux enquêtes sur les ménages

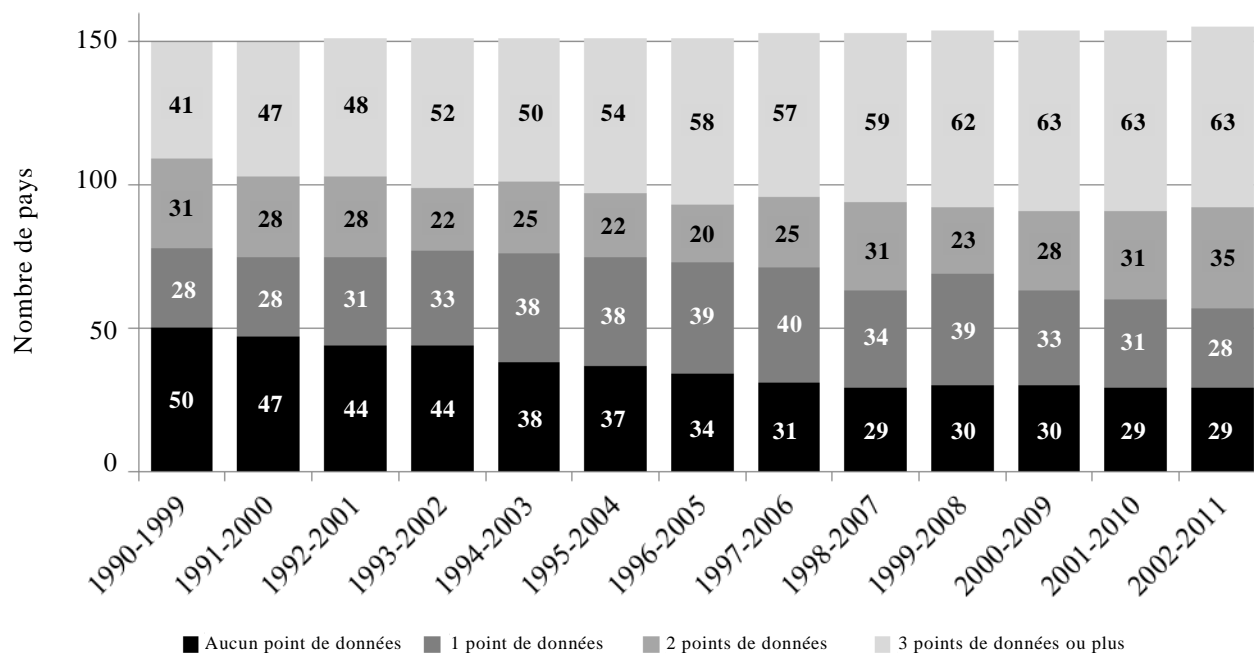
A. Disponibilité et périodicité

8. L'amélioration de la disponibilité des données tirées des enquêtes sur les ménages est un aspect essentiel de ces vastes efforts à déployer sur plusieurs fronts. Il faudra notamment susciter une nouvelle dynamique en vue de mener des enquêtes plus fréquentes auprès des ménages dans un grand nombre de pays, favoriser une plus grande intégration des données entre les différentes sources de données et dans chacune d'elles et élaborer de nouvelles méthodologies transparentes pour l'imputation de données et la modélisation et généraliser leur application. En combinant ces mesures à grande échelle, il sera possible de renforcer la disponibilité des données, ce qui permettra de suivre en temps utile les objectifs de développement pour l'après-2015.

9. Pour résoudre le problème de la disponibilité des données, il est notamment essentiel de réduire les inégalités observées à cet égard entre les pays. La disponibilité des estimations de la pauvreté obtenues à partir d'enquêtes sur les revenus ou sur les dépenses des ménages est à cet égard un exemple révélateur. La

figure ci-dessous donne des précisions sur la disponibilité des estimations de la pauvreté dans les pays en développement pour des périodes successives de 10 ans. Par exemple, en l'an 2000, 50 pays n'avaient aucune estimation de la pauvreté disponible pour les 10 années précédentes (c'est-à-dire, pour la période 1990-1999); 72 pays seulement disposaient d'au moins deux estimations, c'est-à-dire du minimum nécessaire pour communiquer des données relatives aux variations de la pauvreté au cours de la période considérée. En 2012, (c'est-à-dire, en ce qui concerne la période 2002-2011), le nombre de pays ne disposant d'aucune estimation de la pauvreté pour les 10 années précédentes était ramené à 29, et 98 pays disposaient d'au moins deux estimations. S'il est vrai que des progrès ont été accomplis et que certains pays ont de bons résultats, de nombreux autres restent à la traîne. L'indisponibilité des indicateurs dans de nombreux pays n'implique pas systématiquement l'absence de données tirées des enquêtes. Dans certains pays pour lesquels aucune estimation récente concernant la pauvreté n'est disponible, des enquêtes ont été réalisées mais ne sont pas exploitables en raison de leur qualité médiocre ou d'un accès restreint. Au vu de cette situation, une allocation ciblée des ressources sera nécessaire pour combler le fossé entre les pays qui disposent de nombreuses données et les autres et pour améliorer la disponibilité des données relatives à des segments de la population qui sont largement sous-estimés mais essentiels pour la réalisation des objectifs de développement, notamment les minorités, les femmes et les enfants.

Disponibilité des données tirées d'enquêtes sur les ménages pour mesurer la pauvreté dans les pays à revenu faible ou intermédiaire : nombre de pays par nombre de points de données disponibles, sur des périodes de 10 ans (1990-1999 à 2002-2011)



Source : Estimations de la Banque mondiale.

10. Les systèmes d'enquêtes sur les ménages existants peinent à répondre à l'évolution des besoins de données en raison de priorités toujours changeantes, de nouvelles réalités géographiques résultant de la modification des frontières administratives et d'autres questions nouvelles telles que les changements climatiques et la dégradation de l'environnement, en particulier dans les cas où la demande croissante de données émanant d'utilisateurs internationaux et nationaux alourdit la charge de travail d'instituts de statistiques déjà trop sollicités et dotés de fonds insuffisants. Compte tenu du débat sur un cadre de suivi pour l'après-2015 et de la demande qui s'exprime en faveur de données plus nombreuses et plus fréquentes, le risque évident est une multiplication excessive des parties prenantes qui pourrait compromettre le soutien dont ont besoin les pays qui manquent d'une approche rationalisée pour bâtir des structures de gouvernance concertée. Le modèle souvent utilisé par le passé et à éviter à tout prix est celui dans lequel les pays sans ressources sont contraints d'accepter des programmes dictés par les donateurs, ce qui les empêche souvent de mettre en œuvre des stratégies nationales visant à créer leur propre système statistique. Pour éviter certains de ces écueils, l'appui aux programmes d'enquêtes sur les ménages après 2015 devra prévoir la mise en place de mécanismes de partage d'informations et de coordination plus performants afin d'améliorer le calendrier, la séquence et la périodicité des enquêtes sur les ménages. S'il est vrai que ce sont les pays qui doivent prendre la tête des efforts visant à déterminer les priorités en termes de données, l'expérience a montré qu'une coordination mondiale était nécessaire pour rationaliser les investissements dans les enquêtes sur les ménages dans le cadre d'un programme plus large de production de données.

11. Cependant, augmenter le nombre d'enquêtes sur les ménages n'est pas la seule solution. Une meilleure utilisation des données et instruments existants peut s'avérer plus économique et plus durable, et peut être obtenue par divers moyens. Idéalement, il faudrait parvenir à un consensus sur un nombre restreint d'indicateurs communs pour lesquels les données seraient collectées de manière harmonisée à travers un grand nombre d'enquêtes différentes. À cette fin, dans le cadre de cette démarche de rationalisation et d'harmonisation, les pays devraient examiner attentivement les avantages et les inconvénients d'une poursuite de l'intégration dans le cadre d'un instrument multithématique commun d'enquête sur les ménages par opposition à une intégration à travers différentes enquêtes spécialisées.

12. En ce qui concerne les solutions propres à faciliter l'intégration entre les enquêtes, l'imputation de données d'une enquête à l'autre ou l'utilisation de techniques d'estimation sur petits domaines, par exemple, peut permettre de relier différents ensembles de données pour en produire de nouvelles et, ce faisant, augmenter la disponibilité globale des statistiques. Ces techniques se fondent sur des plans de sondage améliorés et des chevauchements thématiques entre les enquêtes et les recensements pour augmenter la fréquence de la production de données ou renforcer le degré de précision géographique de certains indicateurs. Par exemple, dans les pays où une enquête sur les dépenses des ménages est réalisée tous les trois à cinq ans et où une enquête sur la population active est menée tous les ans, il serait possible d'utiliser les données tirées de l'enquête sur la population active pour établir, sur une base annuelle, des prévisions sur la pauvreté à partir de facteurs prédictifs communs aux deux ensembles de données. Ainsi, pour certains indicateurs socioéconomiques, les données concernant certains pays dans lesquels aucune enquête n'a été menée pourraient être accessibles dans des bases de données

internationales, étant donné que des estimations ont peut-être été obtenues grâce à la modélisation et à l'imputation. Cependant, de telles activités ne relèvent pas toujours des instituts nationaux de statistique et peuvent exiger des compétences qui ne sont pas disponibles dans tous les pays. La création de portails de données régionaux pourrait constituer un moyen plus rentable de tirer parti des économies d'échelle et de produire des résultats.

13. Enfin, pour renforcer la disponibilité des données, les mégadonnées issues de multiples sources telles que les relevés d'appels téléphoniques et la télédétection devraient être exploitées, de même que leurs synergies potentielles avec des sources de données traditionnelles comme les enquêtes sur les ménages et les recensements. L'utilisation de téléphones portables et d'autres appareils intelligents s'est révélée utile pour collecter, pratiquement en temps réel, des informations limitées à l'échelle des ménages, des individus et des communautés locales et peut constituer, lorsqu'elle est associée à des données de référence plus larges, un outil précieux pour suivre fréquemment des indicateurs socioéconomiques et environnementaux. Pour tirer le meilleur parti de ces possibilités d'intégration des données, il pourrait être nécessaire d'apporter des modifications mineures aux plans d'enquêtes et d'appliquer des normes et méthodes communes ou compatibles à toutes les activités de collecte de données¹.

B. Pertinence et actualité

14. Le manque de données pertinentes et récentes limite les possibilités de suivre les progrès accomplis sur la voie du développement, en particulier dans les pays à faible revenu. Comme l'a clairement indiqué le Groupe consultatif d'experts indépendants sur la révolution des données pour le développement durable dans son récent rapport, cet état de fait appelle une vaste révolution des données dont l'objectif sera de transformer les méthodes de collecte et d'analyse aux fins du suivi et de l'interprétation des indicateurs de progrès autres que le produit intérieur brut dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015.

15. Les utilisateurs et les parties intéressées ont des besoins divers, qui leurs sont propres et en fonction desquels les thèmes traités, les notions et les méthodes adoptées, la zone géographique couverte et la représentativité des données différeront. Il faut, pour maximiser la pertinence des enquêtes, trouver un juste équilibre entre ces besoins discordants et en évolution constante. Cette situation pousse les pays qui réalisent rarement des enquêtes à vouloir recueillir au moyen d'une seule enquête des données sur un grand nombre de thèmes divers et variés, au risque de lasser les ménages interrogés et de compromettre la qualité des données collectées.

16. Lorsque les besoins ne sont pas clairement définis, il est courant de recueillir plus d'informations qu'il n'est possible d'exploiter, ce qui accroît le coût de l'enquête, demande davantage d'efforts aux ménages interrogés et réduit la qualité des données et leur pertinence à terme. Ce sont des priorités de politique générale

¹ Voir par Hai-Anh H. Dang, Peter F. Lanjouw et Umar Serajuddin, « Updating poverty estimates at frequent intervals in the absence of consumption data: methods and illustration with reference to a middle-income country », World Bank Policy Research Working Paper n° 7043 (septembre 2014). Des informations supplémentaires et des exemples d'applications de la cartographie de la pauvreté sont disponibles à l'adresse <http://go.worldbank.org/9CYUFEUQ30>.

clairement définies et annoncées qui doivent servir de fondement pour arrêter quelles données collecter, comment et quand. La priorité devrait être donnée aux informations qui permettront de suivre les politiques économiques et sociales nationales. Les priorités internationales ne devraient pas passer avant les préoccupations nationales. Il faudrait également tenir compte des besoins des autres parties intéressées à l'échelon local, notamment le secteur privé, les chercheurs et les organisations non gouvernementales. Il sera important de mettre en place, dans chaque pays concerné, un organe consultatif opérationnel qui aura compétence pour concilier les diverses demandes en matière de données et leur attribuer un rang de priorité. Des investissements accrus dans les programmes et une planification à plus long terme de la part des parties intéressées aux échelons national et international aideraient également à organiser les besoins en données par ordre de priorité et à les articuler entre eux.

17. Il est possible de répondre à une multitude de besoins différents avec un seul ensemble de données. Une solution peu coûteuse qui pourrait se révéler très efficace pour que le meilleur parti puisse être tiré des données collectées serait d'adapter les instruments existants afin de répondre à de nouvelles demandes. Il suffit parfois d'apporter des modifications mineures à des questionnaires d'enquête pour accroître considérablement la pertinence des données collectées. Par exemple, des données sur la consommation alimentaire collectées au moyen d'enquêtes sur le budget familial, avant tout utilisées aux fins du calcul de l'indice des prix à la consommation et de la comptabilité nationale, peuvent aussi servir pour réaliser des analyses sur la sécurité alimentaire et des études nutritionnelles ou élaborer des programmes d'enrichissement des aliments². Le respect des normes applicables aux notions et définitions, le choix d'un champ d'application et d'une couverture larges et la possibilité, pour des utilisateurs secondaires, d'accéder facilement aux données et aux métadonnées correspondantes sont autant de facteurs qui permettraient d'utiliser plus efficacement à certaines fins des données collectées.

18. Le champ d'application et la couverture des enquêtes sur les ménages devraient être définis de façon globale. Les ensembles de données tirés d'enquêtes isolées se révèlent souvent moins pertinents que les ensembles multithématiques. Les données agronomiques, par exemple, pourraient faire l'objet d'une démarche intégrée et être collectées en corrélation avec des informations socioéconomiques et démographiques, ce qui augmenterait leur pertinence aux fins de la mise en œuvre des politiques. C'est ce qui est préconisé au titre de la Stratégie mondiale pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales, une initiative pluri-institutions appuyée par la Commission de statistique, et le principe au cœur des enquêtes multithématiques menées auprès des ménages comme l'Étude de la mesure du niveau de vie.

19. Le géocodage des données tirées d'enquêtes sur les ménages en augmente également la pertinence. Des informations spatiales telles que la distance séparant le logement du ménage interrogé des routes, marchés, établissements de santé et d'enseignement et autres services et installations ont leur importance, ces facteurs influençant les comportements et les résultats obtenus. Ces paramètres spatiaux,

² Voir notamment J. Fiedler, *Strengthening household income and expenditure surveys as a tool for designing and assessing food fortification programs*, document de travail n° 1 du Réseau international d'enquêtes sur les ménages, 2009 (<http://www.ihnsn.org/home/sites/default/files/resources/IHSN-WP001.pdf>).

tout comme des variables environnementales telles que le type de sol et les conditions climatiques, peuvent être associés aux données sur les ménages interrogés et, partant, accroître leur valeur analytique. Le géocodage pouvant faciliter l'identification des ménages interrogés, il est toutefois essentiel de prendre en compte les considérations déontologiques et juridiques liées au principe de confidentialité au moment de diffuser des données sur les ménages. Il est possible de limiter le risque de divulgation grâce à diverses procédures techniques qui méritent d'être prises en compte et appliquées consciencieusement.

20. Les délais de communication des données tirées d'enquêtes sur les ménages sont un problème de taille, en particulier dans le cas des enquêtes complexes, dont les résultats sont généralement communiqués de un à deux ans après la fin de la phase de collecte des données. Or la pertinence des données utilisées à certaines fins de politique générale diminue rapidement au fil du temps. L'utilisation de techniques comme la saisie assistée par ordinateur de données collectées sur le terrain ou l'entretien en face à face assisté par ordinateur permet de réduire considérablement le délai de traitement des données, mais elle doit être associée à des politiques et des protocoles de diffusion bien établis afin d'assurer une communication rapide et efficace des données. Les organismes de statistique pourraient également s'engager à communiquer une version anonymisée des microdonnées tirées d'une enquête immédiatement après la publication des premiers résultats de celle-ci, ou dans un certain délai après la fin de la phase de collecte des données (si 12 mois est un délai courant, il conviendrait d'envisager de fixer des délais plus courts).

C. Fiabilité et exactitude

21. La qualité médiocre des données tirées d'enquêtes est un problème endémique dans de nombreux pays à faible revenu. Des erreurs s'introduisent à tous les stades de l'enquête. Elles peuvent notamment résulter d'un mauvais échantillonnage ou d'une mauvaise conception du questionnaire, ou encore d'insuffisances dans la vérification des données ou de la piètre qualité des analyses. Il n'est pas simple d'évaluer la qualité des données tirées d'enquêtes et cela requiert des contrôles qui sont rarement faits systématiquement, en particulier dans les pays moins avancés. Le manque de moyens de suivi et d'évaluation de la qualité, qui s'ajoute, dans les pays en développement, au manque de protocoles et de normes de contrôle de la qualité des données, est un problème auquel il faut remédier.

22. On peut analyser la qualité des données et certaines notions connexes comme l'exactitude ou la fiabilité en se référant soit à des erreurs d'échantillonnage, soit à d'autres erreurs. Les erreurs d'échantillonnage sont souvent difficiles à mesurer en raison du manque de documentation et de métadonnées relatives à la conception et à la réalisation des enquêtes. Quant aux autres erreurs, elles sont bien plus difficiles à quantifier, une évaluation qualitative des procédures d'enquête étant souvent nécessaire. L'évaluation de l'erreur totale s'inscrit donc dans une logique à la fois quantitative et qualitative. Pour remédier aux problèmes de qualité des données, il est notamment possible d'offrir aux statisticiens une formation ciblée au contrôle de

la qualité des enquêtes, d'utiliser des cadres d'évaluation³ spécialisés et de proposer des solutions de vérification des données faciles d'utilisation⁴.

23. La possibilité d'élaborer une procédure d'évaluation et de certification, par des institutions accréditées dûment mandatées, de la qualité des données tirées d'enquêtes sur les ménages mérite considération. L'adoption de normes de qualité plus strictes contribuerait, à terme, à améliorer la crédibilité des producteurs de données et à accroître la fiabilité et l'exactitude de celles-ci. En outre, en permettant à l'ensemble de la communauté des utilisateurs d'accéder aux microdonnées pour favoriser l'instauration d'un système d'évaluation des données entre pairs, on contribuerait fortement à améliorer la qualité des enquêtes sur les ménages. Il faudrait pour cela mettre en place des dispositifs de contrôle de la divulgation qui permettent de préserver efficacement le caractère confidentiel des données ainsi que des dispositifs à même de collecter et de traiter les retours d'information émanant des utilisateurs.

D. Comparabilité et cohérence

24. Les données tirées d'enquêtes se révèlent d'autant plus précieuses qu'elles se prêtent à des comparaisons dans le temps et entre pays. La cohérence des données a donc quatre aspects, parfois difficiles à concilier, à savoir la cohérence dans un même ensemble de données, entre différents ensembles de données, dans le temps et entre différents pays⁵. À l'échelon national, la comparabilité dans le temps et entre différentes sources est particulièrement importante pour suivre les tendances et constituer, par l'intégration de données, une base de connaissances mieux fournie⁶. À l'échelon international, la comparabilité est indispensable pour rendre compte de manière uniforme des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement mondiaux. Dans bien des cas, des intérêts restreints prévalent, au détriment de la recherche d'une comparabilité étendue, aussi bien dans le temps qu'entre pays, et des avantages que celle-ci présente. Bien qu'il soit possible d'entreprendre un travail d'harmonisation *ex-post*, il faut pour cela recourir à des techniques coûteuses qui exigent beaucoup de travail et donnent des résultats insatisfaisants.

³ Par exemple, le Réseau international d'enquêtes sur les ménages a fait réaliser deux études portant sur la conception des enquêtes qui visaient à apprécier la mesure de l'éducation, pour l'une, et de la consommation alimentaire, pour l'autre, dans les enquêtes sur les ménages. Une autre initiative du même type, qui porte sur les dépenses non alimentaires des ménages, est en cours. Ces études s'appuient sur des cadres d'évaluation axés sur la conception des questionnaires. Voir <http://www.ihsn.org/home/projects/survey-methods>.

⁴ Les logiciels de statistique courants proposent des programmes permettant de mesurer les erreurs d'échantillonnage, mais il faudrait mettre au point ou diffuser des solutions plus spécialisées afin de permettre, par exemple, le repérage et le traitement des valeurs aberrantes, le calibrage des échantillons, la correction des taux de non-réponse, etc.

⁵ Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), *Quality Framework and Guidelines for OECD Statistical Activities* version 2011/1, 2011.

⁶ Pour de plus amples informations et un exposé sur les possibilités offertes par l'intégration de données, voir notamment G. Priest, *The struggle for integration and harmonization of social statistics in a statistical agency – a case study of Statistics Canada*, document de travail n° 4 du Réseau international d'enquêtes sur les ménages, 2010. Consultable à l'adresse : <http://www.ihsn.org/home/sites/default/files/resources/IHSN-WP004.pdf>.

25. Il est plutôt recommandé d'investir dans l'harmonisation *ex-ante* en renforçant la coordination et en mettant au point des normes et des méthodes plus efficaces en matière de collecte de données. La Conférence internationale des statisticiens du travail, accueillie par l'Organisation internationale du Travail (OIT), est un exemple notable d'initiative lancée par certains pays pour arrêter des normes internationales dans le domaine de la statistique. De telles initiatives gagneraient à être suivies pour éviter la confusion et promouvoir la comparaison des données, même si le strict respect de normes internationales demeurera un objectif inatteignable tant que celles-ci ne seront pas effectivement appliquées et qu'il n'y aura pas d'évaluations périodiques.

26. Il ne s'agit pas d'imposer une normalisation de toutes les méthodes et de tous les instruments d'enquête, et l'harmonisation *ex-ante* devrait tenir compte des adaptations et des améliorations périodiques nécessaires ainsi que des différences qui existent entre les pays. Bien qu'il soit important de garder à l'esprit les discordances qu'il peut y avoir entre une conception rétrospective et une conception prospective ou entre les priorités nationales et les intérêts internationaux, il faudrait s'attacher, en cas de proposition de changement, à toujours privilégier : a) la tenue de consultations approfondies pour peser les avantages et les inconvénients du changement en question; b) la présentation de documents détaillant les raisons du changement et les avantages escomptés; c) la réalisation d'une étude visant à examiner de façon empirique les incidences du changement, qui permette, dans certains cas, de rapprocher des données qui ne sont pas strictement comparables⁷. Les métadonnées sont indispensables pour expliquer les changements de notions ou de méthodes au fil du temps ou entre les pays, car les incohérences inexpliquées entre des ensembles de données réduisent la facilité d'interprétation et la crédibilité des statistiques et, en fin de compte, limitent leur utilité.

E. Financement et rapport coût-efficacité

27. Le coût des opérations liées aux enquêtes sur les ménages augmentant, en particulier dans certaines régions du monde, des détracteurs émettent des doutes sur la viabilité et la pérennité des programmes complexes d'enquêtes sur les ménages dans les pays en développement. Il faudrait évaluer le coût des enquêtes au regard des avantages que présente le fait de disposer de données, mais il est hélas plus facile de quantifier des coûts que des avantages. Il n'en reste pas moins que des coûts élevés peuvent être justifiés dans des pays dont les besoins en données sont tels qu'une enquête, même relativement onéreuse, présentera un intérêt considérable. La solidité financière d'une enquête devrait être évaluée en fonction de son rapport coût-efficacité, de sa rationalité et de son utilité.

28. Au cours des dernières années, des enquêtes rapides et relativement bon marché, notamment des enquêtes par téléphone mobile, ont gagné en popularité. Ces enquêtes sont particulièrement utiles lorsqu'elles complètent des enquêtes approfondies. Certains pays ont également revu la conception de leurs enquêtes de façon à assurer une utilisation plus efficace des ressources et à mieux répondre aux

⁷ Voir par exemple l'exposé des incidences d'un changement de méthode d'enquête (la durée de la période considérée pour l'étude des dépenses des ménages) sur les données estimatives de la pauvreté en Inde : Angus Deaton et Valérie Kozel, « Data and dogma: the great indian poverty debate », *The World Bank Research Observer*, vol. 20, n° 2, septembre 2005.

besoins en informations. Au Vanuatu, par exemple, le bureau de statistique national, appuyé par le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique, a réalisé avec succès l'enquête sur les conditions de vie océaniques, une enquête modulaire visant à recueillir les données de base qui étaient auparavant collectées grâce au Programme d'enquêtes démographiques et sanitaires et aux enquêtes sur les revenus et les dépenses des ménages. Selon le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique, cette nouvelle initiative, qui sera adoptée par d'autres pays de la région, permet de réduire les coûts de 45 % et de collecter des données de qualité selon une périodicité plus élevée⁸. D'autres initiatives du même type, comme la réalisation d'enquêtes en continu sur la base d'un schéma de rotation (Pérou, Afrique du Sud), pourraient être envisagées par certains pays. Il est donc primordial de garder suffisamment de latitude dans la conception des programmes d'enquêtes pour pouvoir trouver un juste équilibre entre, d'un côté, les besoins des utilisateurs et, de l'autre, les capacités disponibles et les contraintes financières. Les expériences positives devraient être rapportées par écrit, étudiées et transposées à plus grande échelle dans le cadre de la promotion de la coopération régionale et Sud-Sud.

29. Il est également possible de réaliser des économies importantes en renforçant la coordination entre les donateurs et les partenaires de développement. Les activités de collecte de données qui font double emploi ou sont contradictoires sont légion, une situation qui se traduit par un gaspillage des ressources financières et impose une lourde charge aux organismes de statistique nationaux et aux ménages interrogés. Ces dernières années, les initiatives visant à dégager des synergies entre différents programmes d'enquêtes ont enregistré des progrès majeurs. C'est notamment le cas de la collaboration actuelle entre le Programme d'enquêtes démographiques et sanitaires et le programme d'enquêtes en grappes à indicateurs multiples, qui porte notamment sur l'élaboration de modules de questionnaire communs, la réalisation d'activités conjointes de collecte de données et la mise en œuvre de programmes d'enquêtes harmonisés. Il reste toutefois beaucoup à faire pour renforcer la coopération et augmenter le rapport coût-efficacité.

30. Pendant longtemps, une grande partie de l'aide apportée par les donateurs allait à des enquêtes ponctuelles et bien précises et non à l'élaboration de programmes d'enquêtes intégrés et généraux qui auraient répondu aux principaux besoins nationaux et favorisé le renforcement des capacités. Les préoccupations des donateurs et les intérêts mondiaux l'emportaient souvent sur les priorités nationales. Les programmes d'enquêtes nationales pluriannuelles sont trop souvent mis en œuvre de façon peu rationnelle. En outre, en l'absence d'évaluations périodiques des besoins mondiaux et d'organes chargés d'établir les priorités, certains pays reçoivent une aide insuffisante et arbitraire quand d'autres reçoivent des aides incompatibles entre elles. Il faudrait, à l'avenir, que les donateurs apportent un financement pluriannuel à l'appui d'une démarche plus systémique, l'objectif étant de remplacer progressivement les financements extérieurs par des financements nationaux. Tous les pays n'atteindront pas l'autonomie en même temps; les pays plus pauvres et ceux sortant d'un conflit auront besoin d'aide plus longtemps. Les dispositifs chargés d'apporter ce financement et cet appui technique à long terme n'existant pas encore, ils devront être mis en place.

⁸ Un système permettant de collecter plus régulièrement des données présente également l'avantage de permettre aux organismes de statistique de garder leur personnel formé.

F. Accessibilité et exploitabilité

31. De nombreux faits indiquent que la diffusion libre et publique de microdonnées donne lieu à des analyses diversifiées de bonne qualité, à un coût pratiquement nul pour les producteurs et les bailleurs de fonds⁹. Cela est rendu possible par des pratiques de gestion et de diffusion des données efficaces, qui ne sont toutefois pas encore en usage partout. En dépit de la forte demande de microdonnées, de nombreux ensembles de données restent sous-exploités pour des raisons telles que la piètre qualité des métadonnées ou de la documentation, la qualité douteuse des données, leur pertinence limitée, le manque de capacités d'analyse à l'échelon national ou le manque de capacités des utilisateurs.

32. Le fait que de nombreux organismes de statistique imposent des restrictions d'accès aux microdonnées qui sont draconiennes, souvent parce qu'ils ont le souci légitime de préserver la confidentialité des données et de protéger la vie privée des ménages interrogés, pose également un problème. Ces limites d'accès privent de données d'importants utilisateurs secondaires, notamment les membres de la société civile, les chercheurs et les enseignants. L'utilisation de techniques de contrôle de la divulgation statistique permet de tempérer les inquiétudes liées à la confidentialité en facilitant la communication de microdonnées dans le respect des règles déontologiques et juridiques.

33. Il ne suffit pas de communiquer des microdonnées anonymisées pour régler tous les problèmes liés à l'accès des données, il faut également se pencher sur la question de l'exploitabilité des ensembles de données. Pour être le plus exploitables possible, les données doivent être diffusées dans des formats qui permettent de répondre aux besoins et aux capacités d'analyse des divers utilisateurs. Des documents ou des métadonnées sur les enquêtes, y compris les fichiers de code, les fichiers de syntaxe et d'autres éléments pertinents, devraient être publiés car ils sont nécessaires pour interpréter les données et donc permettre une meilleure exploitation de celles-ci. Sans description détaillée du plan d'enquête et des méthodes utilisées pour la collecte et le traitement des données, les utilisateurs risquent fort de mal comprendre les données et donc de les utiliser à mauvais escient. Des métadonnées doivent être produites à tous les stades d'une enquête, de la première consultation avec les utilisateurs à son évaluation finale¹⁰.

34. Le problème de l'accès aux données s'étend aussi à la question de la visibilité des données. Le meilleur moyen de permettre à des utilisateurs de trouver les données qui les intéressent est de mettre à leur disposition de bonnes métadonnées dans des catalogues consultables en ligne. Le recours à des catalogues et à des systèmes de localisation des ressources, manuels ou numériques, dans lesquels figurent des métadonnées claires et substantielles facilite considérablement l'accès aux données.

⁹ Le Réseau international d'enquêtes sur les ménages a entrepris d'inventorier les références aux enquêtes qui figurent dans son catalogue en ligne. Les références à des ensembles de données bien fournis et en accès libre sont plus nombreuses et plus variées, ce qui prouve que les investissements dans la documentation et la diffusion de microdonnées donnent de bons résultats.

¹⁰ Le modèle générique du processus de production statistique présente ces différentes étapes dans le détail. Voir <http://www1.unece.org/stat/platform/display/GSBPM/Generic+Statistical+Business+Process+Model>.

35. D'importants progrès ont été accomplis ces 10 dernières années, durant lesquelles de nombreux organismes de statistique ont adopté des normes internationales¹¹ et des pratiques optimales en matière de documentation et de diffusion des microdonnées. Des logiciels libres spécialisés et gratuits, des directives et des activités d'appui technique ont été mis à la disposition du plus grand nombre, des directives et des outils étaient diffusés par les soins du Réseau international d'enquêtes sur les ménages. Toutefois, la « libération » des données ne fait, à bien des égards, que commencer. Il reste beaucoup à faire, et c'est aux producteurs d'enquêtes et aux bailleurs de fonds qu'il incombe de poursuivre cette entreprise. Il faudra continuer d'appuyer et de renforcer les activités de catalogage et de documentation des microdonnées ainsi que généraliser l'appui à leur anonymisation et à la formulation de politiques et de protocoles relatifs à leur diffusion. Il convient d'étudier la possibilité de mener cette action à l'échelon régional ou sous-régional de façon à tirer parti d'éventuelles économies d'échelle.

III. Promouvoir les programmes d'enquêtes sur les ménages

36. Un système statistique efficace devrait être considéré comme un aboutissement du développement. Les succès et les échecs du suivi des objectifs du Millénaire pour le développement au cours des 15 dernières années offrent de précieux enseignements et peuvent aider à définir des données nécessaires à la réalisation des objectifs du développement durable pour l'après-2015. Les enquêtes et autres sources de données restent indispensables pour assurer le suivi des objectifs nationaux et internationaux. Pour ce faire, la communauté internationale et les pays partenaires doivent s'engager à prendre un certain nombre de mesures. Compte tenu des questions soulevées ci-dessus au paragraphe 7, les mesures prioritaires ci-après sont proposées :

- a) Mettre en place un cadre institutionnel qui permette de superviser la coordination des efforts et l'harmonisation des normes entre les partenaires de développement et entre les pays;
- b) Élaborer, expérimenter, approuver et mettre en œuvre un code international régissant la pratique des enquêtes sur les ménages;
- c) Élaborer et mettre en œuvre un programme coordonné de recherches méthodologiques en vue de la mise au point et de l'adoption de normes, méthodes et pratiques améliorées pour les enquêtes sur les ménages;
- d) Investir dans des programmes d'assistance technique et de renforcement des capacités pour les enquêtes sur les ménages;
- e) Mobiliser des financements suffisants pour mener un programme d'enquêtes à long terme dans le cadre de la révolution des données pour le programme de développement durable et au-delà.

¹¹ En particulier les prescriptions techniques relatives aux métadonnées de la Data Documentation Initiative, mises au point par la DDI Alliance. Voir www.ddialliance.org.

A. Cadre institutionnel

37. La fragmentation des efforts, la défense des intérêts particuliers et le manque de coordination et d'harmonisation des normes entre les parties prenantes témoignent de l'absence d'un cadre institutionnel qui permette de redynamiser le programme d'enquêtes sur les ménages. Dans le passé, des initiatives telles que le Programme de mise en place de dispositifs nationaux d'enquête sur les ménages et des programmes internationaux d'enquêtes sur les ménage tels que les enquêtes démographiques et sanitaires, les enquêtes en grappes à indicateurs multiples et les études mesurant le niveau de vie ont tous contribué à renforcer les capacités et à améliorer la base de connaissances. Ces programmes et initiatives sont cependant très fragmentés et insuffisamment coordonnés, ce qui est souvent une source de frictions et d'inefficacité dans le système. Pour les futurs investissements dans les données, il importe de mieux coordonner et harmoniser les méthodes.

38. La stratégie d'amélioration des enquêtes sur les ménages dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015 prône des mesures énergiques dans les domaines de l'innovation méthodologique, de l'assistance technique et du renforcement des capacités, la mobilisation de financements, et la définition et la mise en œuvre de normes de qualité et pratiques optimales. Afin de faciliter les économies d'échelle dans la mise en place de ces fonctions, tout en tirant le meilleur parti des avantages relatifs des différents acteurs, il importe d'associer les institutions nationales, régionales et internationales à la mise en œuvre d'un programme multidimensionnel qui permette de renforcer les systèmes d'enquêtes sur les ménages et d'obtenir les résultats attendus.

39. Lors des consultations menées afin d'établir le présent rapport, un consensus s'est dégagé sur la nécessité de mettre en place un dispositif institutionnel qui définisse clairement les rôles et les responsabilités de tous les acteurs, moyennant la création d'une entité nouvelle dotée d'un mandat fort pour promouvoir et coordonner l'élaboration, l'adoption et la mise en œuvre de normes et pratiques optimales concernant les enquêtes sur les ménages. Pour ce faire, le rapport prône la constitution d'un groupe technique permanent composé des principaux intervenants internationaux et des représentants des pays. Les critères à prendre en compte pour la formation et l'hébergement de ce groupe devraient notamment être les suivants : impartialité et crédibilité entre pairs; connaissances techniques spécialisées des questions transversales concernant les enquêtes sur les ménages; et large représentation géographique et intersectorielle.

40. Avec l'appui d'autres groupes techniques créés pour une durée déterminée et de diverses institutions spécialisées, le groupe permanent définira des orientations stratégiques et assurera la coordination nécessaire entre les différents acteurs pour mettre en place un programme pluriannuel d'innovation méthodologique et technologique, de renforcement des capacités et de promotion des enquêtes sur les ménages en engageant les différentes parties prenantes à agir de façon cohérente et coordonnée. Étant donné que bon nombre des institutions concernées participent déjà à la campagne générale en faveur de la révolution des données pour le développement durable, la création d'un cadre institutionnel formel, éventuellement sous l'égide des Nations Unies, permettra d'inclure les enquêtes sur les ménages dans les initiatives plus générales de collecte de données, tout en encourageant leur intégration avec les autres sources de données. Le Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale pourrait servir de modèle.

41. Il importe au plus haut point d'instaurer un cadre institutionnel efficace pour orienter le programme d'enquêtes sur les ménages, et la Commission est instamment invitée à appuyer la création de ce groupe technique permanent. Il est recommandé que le groupe de gestion du Réseau international d'enquêtes sur les ménages facilite la mise en œuvre du groupe en définissant son mandat et en élaborant un programme de travail pluriannuel provisoire (en consultation avec les pays et les autres parties prenantes) pour adoption et supervision par le groupe permanent une fois qu'il sera constitué.

B. Un code international régissant la pratique des enquêtes sur les ménages

42. La coordination des programmes d'enquêtes doit reposer sur un ensemble de règles communément acceptées et assorties d'un mécanisme d'application pour assurer leur respect. Les Principes fondamentaux de la statistique officielle constituent un ensemble de principes nécessaires mais non suffisants. L'application d'un code de bonnes pratiques commun par tous les acteurs nationaux et internationaux participant à la mise en œuvre de programmes d'enquêtes permettrait d'améliorer la cohérence et l'efficacité de ces programmes. Un code de bonnes pratiques ne garantit pas la qualité des données ni leur disponibilité, mais son application contribuerait à rendre les systèmes plus efficaces et plus rentables. Des problèmes tels que notamment le sous-financement des programmes d'enquêtes, des conseils techniques contradictoires et le manque de capacités techniques seraient plus faciles à régler dans le cadre d'un dispositif institutionnel défini par un ensemble de principes et pratiques communs, assorti du mécanisme d'application voulu.

43. Dans le cas des pays en développement, un code international régissant la pratique des enquêtes pourrait servir de mécanisme d'autoréglementation pour les producteurs des données et de mécanisme de réglementation pour les commanditaires des enquêtes. Les organismes nationaux (ainsi que les organismes régionaux ou internationaux qui gèrent les programmes internationaux) pourraient utiliser le code comme guide de référence pour leurs programmes, tandis que les commanditaires pourraient subordonner leur appui financier à l'application du code. Un organisme indépendant et qualifié, éventuellement doté du pouvoir de certification, serait chargé d'évaluer le respect du code. La crédibilité des évaluateurs est importante; il faut donc maintenir la distinction professionnelle voulue entre les membres des services chargés d'effectuer les enquêtes et les évaluateurs pour éviter les conflits d'intérêts. Les évaluations devraient suivre une présentation normalisée, être rendues publiques et s'accompagner de recommandations pour les futurs programmes d'enquêtes¹².

44. Le Code de bonnes pratiques de la statistique européenne et le Code de bonnes pratiques du Bureau de statistique du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord¹³ sont des modèles utiles. Ils définissent un ensemble de principes

¹² Voir <http://statistiquesauthority.gov.uk/assessment/code-of-practice/>. On trouvera également une liste de rapports d'évaluation connexes à l'adresse suivante : <http://www.statistiquesauthority.gov.uk/assessment/assessment-reports/index.html>.

¹³ Voir respectivement http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/quality/code_of_practice et <http://www.statistiquesauthority.gov.uk/assessment/code-of-practice/>.

fondamentaux et dressent une liste des pratiques à appliquer pour assurer le respect de chaque principe (ou « indicateurs de conformité »). Les Codes de bonnes pratiques européen et britannique ne s'appliquent pas exclusivement aux enquêtes sur les ménages; c'est pourquoi il est proposé d'identifier les principes clefs les plus utiles pour s'attaquer aux problèmes concernant spécifiquement les enquêtes, et d'établir et adopter une liste de méthodes d'enquête fondées sur ces principes. On trouvera ci-dessous une liste provisoire de huit principes clefs qui s'inspirent des codes de bonnes pratiques susmentionnés. Il est proposé que le Réseau international d'enquêtes sur les ménages dresse une liste de pratiques associées à ces principes et évalue à titre pilote un échantillon d'enquêtes récentes auprès des ménages afin de déterminer si ces pratiques ont été appliquées. Cela fournirait des informations utiles sur l'intérêt de l'approche envisagée et le mode de définition des principes et pratiques proposés. Le Réseau présentera un rapport sur les conclusions de cette évaluation à la Commission de statistique à sa quarante-septième session en 2016, après quoi un processus consultatif sera établi pour la finalisation et la ratification du code de bonnes pratiques.

45. Les principes clefs applicables aux enquêtes sur les ménages sont les suivantes :

- **Principe 1 : Coordination et coopération.** Les organismes qui produisent des statistiques coordonnent leurs efforts et coopèrent entre eux dans le cadre du système statistique national, et ils collaborent avec le système statistique international. Les activités liées aux enquêtes sont planifiées avec la participation des intéressés. Les parties prenantes s'emploient ensemble à améliorer la disponibilité, la fréquence, la comparabilité et la qualité des données d'enquête.
- **Principe 2 : Pertinence et actualité.** La production, la gestion et la diffusion des données d'enquête reposent sur des priorités clairement formulées et publiées par le gouvernement, les services publics, les entreprises, les chercheurs et le public. Les statistiques sont actualisées et publiées régulièrement afin de bien répondre à ces priorités.
- **Principe 3 : Fiabilité et exactitude.** Les statistiques donnent une image exacte et fiable des phénomènes économiques et sociaux. Des mécanismes sont mis en place pour évaluer, surveiller et assurer la qualité des résultats des enquêtes, en tenant compte des pratiques adoptées à l'échelon international. Les points forts et les points faibles sont recensés pour améliorer continuellement la qualité des données d'enquête, qui fait l'objet de rapports réguliers.
- **Principe 4 : Des méthodes efficaces et des procédures adéquates.** Des procédures statistiques adéquates sont systématiquement appliquées, de la collecte à la validation des données, pour produire des statistiques de qualité. Les méthodes d'enquête reposent sur des principes scientifiques et des pratiques exemplaires reconnues à l'échelle internationale, et elles sont pleinement documentées. Les informations concernant ces méthodes sont rendues publiques, de même que les procédures éventuellement nécessaires pour comprendre, évaluer, reproduire et mettre à profit les travaux antérieurs.
- **Principe 5 : Cohérence et comparabilité.** Les statistiques sont cohérentes et, si nécessaire, comparables dans l'espace et dans le temps. Il est possible de

combiner et d'utiliser ensemble des données connexes provenant de sources différentes.

- **Principe 6 : Adéquation des ressources et bon rapport coût-efficacité.** Les ressources affectées aux enquêtes sont suffisantes pour satisfaire aux prescriptions énoncées dans ces principes clefs et sont utilisées efficacement et rationnellement. La charge imposée aux personnes interrogées n'est pas excessive et est évaluée par rapport aux avantages tirés de l'utilisation des statistiques. On utilise les outils les plus efficaces pour la collecte des données et métadonnées, en tenant compte des technologies et des ressources humaines disponibles.
- **Principe 7 : Confidentialité.** Le respect de la vie privée des personnes interrogées est garanti, de même que la confidentialité des informations qu'elles fournissent et leur utilisation exclusive à des fins de recherche et de production de statistiques.
- **Principe 8 : Accessibilité et exploitabilité.** Les données d'enquête sont rendues disponibles et accessibles en toute impartialité, assorties des métadonnées correspondantes. Les rapports d'enquête sont publiés selon des modalités qui renforcent la confiance du public et permettent à chacun d'y avoir accès sur un pied d'égalité, sans préjudice des lois applicables. Les résultats d'enquête sont présentés sous une forme claire et compréhensible et publiés selon des modalités pratiques pour l'utilisateur final. Pour faciliter la juste interprétation des données, les informations concernant les méthodes et procédures d'enquête sont présentées conformément aux normes scientifiques.

C. Recherches méthodologiques pour l'élaboration et l'adoption de meilleures normes

46. Alors que la communauté internationale entame le processus de suivi des objectifs de développement durable, force est de reconnaître qu'il existe des lacunes importantes non seulement dans les données disponibles mais aussi dans les méthodes de mesure des principaux indicateurs. De l'avis général, il importe de mettre au point des normes méthodologiques, sous la forme d'instruments, modules et questionnaires rigoureusement validés, ainsi que des pratiques exemplaires en matière de conception et de réalisation des enquêtes. En fin de compte, c'est en définissant de telles normes et en promouvant leur adoption que l'on pourra mieux harmoniser et rationaliser les investissements initiaux dans les données, de façon à améliorer la qualité des enquêtes sur les ménages et leur comparabilité à l'échelle internationale. L'expérience passée n'est cependant pas encourageante. Le nombre d'études méthodologiques rigoureuses réalisées au cours des 20 dernières années dans les pays en développement et les pays à revenu intermédiaire est trop limité pour comparer différentes méthodes de collecte de données et en tirer des conclusions quant à la qualité des données. En outre, lorsqu'il existe des pratiques bien établies, elles sont souvent utilisées à mauvais escient ou simplement négligées en raison de conflits d'intérêts ou par manque d'information.

47. Le règlement de ces problèmes demande un effort coordonné au niveau international afin de combler le manque de connaissances méthodologiques en menant des travaux de validation des méthodes d'enquête qui se traduisent directement par l'élaboration et l'adoption de normes internationales de conception

des enquêtes. Il faut mettre en place un programme de recherches méthodologiques systématiques et à long terme qui permette de formuler des directives dans un certain nombre de domaines tels que la collecte, la saisie et la vérification des données, le contrôle de la divulgation des statistiques et l'évaluation de la qualité des données. Dans le cadre de ce programme de recherche, il convient également d'expérimenter, d'évaluer et de continuer à développer des technologies nouvelles pour améliorer la fréquence, l'actualité, la qualité et le rapport coût-efficacité des enquêtes. Des recherches sont également nécessaires pour mettre au point et promouvoir des outils et méthodes de corrélation entre les enquêtes sur les ménages et les autres sources de données, et de micromodélisation. Enfin, à mesure que les analystes et les responsables politiques disposent de nouvelles sources de données, telles que les mégadonnées, il faudra également évaluer le potentiel et les limites de ces nouvelles sources de données par rapport aux sources traditionnelles telles que les enquêtes sur les ménages.

48. Afin de mieux définir les priorités et les principales responsabilités des multiples intervenants dans ce programme méthodologique, il est proposé de faire une distinction entre les questions intersectorielles et les priorités sectorielles. À titre d'exemples de questions intersectorielles, on peut citer la mise au point de meilleures méthodes d'imputation pour le traitement des valeurs atypiques, les techniques de promotion de l'intégration des sources de données, ou les méthodes de contrôle de la divulgation des statistiques. Un exemple de priorité sectorielle est l'amélioration des mesures de la consommation ou des dépenses des ménages. Selon une récente étude sur les données d'enquête les méthodes de collecte des données sur la consommation alimentaire des ménages présentent une hétérogénéité excessive¹⁴. L'étude met en relief de nombreuses lacunes qui seraient relativement faciles à combler en établissant un ensemble de normes de base (concernant notamment les périodes de relance, l'exhaustivité de la liste de produits et services, et l'utilisation d'unités standard et locales pour mesurer les quantités). Les autres problèmes de mesure de la consommation alimentaire sont dus à l'absence de normes et directives adéquates (par exemple, sur la mesure de la consommation alimentaire en dehors du foyer), ce qui témoigne de l'urgente nécessité d'un programme de recherches méthodologiques. Parmi les autres exemples de recherches méthodologiques sectorielles, on peut citer les travaux en cours visant à valider la nouvelle définition de l'emploi proposée à la dernière Conférence internationale des statisticiens du travail ou ceux, actuellement menés, sur l'harmonisation des outils d'enquête pour le suivi de l'initiative en faveur de la couverture sanitaire universelle.

49. En général, des recherches méthodologiques plus approfondies sur les pratiques optimales de mesure et de saisie des données sont nécessaires dans de nombreux secteurs; si certaines enquêtes ont un thème bien défini et validé, d'autres ont un caractère plus expérimental. Par exemple, les enquêtes sur les ménages sont de plus en plus utilisées pour aborder des questions telles que la violence, les victimes de la criminalité, l'accès à la justice, la toxicomanie ou la corruption. Il faut de rigoureuses directives méthodologiques dans ces domaines si l'on veut améliorer l'exactitude et la comparabilité des données. Ces directives devraient être élaborées sous la direction conjointe des organismes internationaux compétents et

¹⁴ Voir <http://www.ihsn.org/home/food>. On trouvera un autre exemple, concernant la mesure des indicateurs de l'éducation, à l'adresse suivante : http://www.ihsn.org/home/education_assessment.

avec la participation des organismes nationaux intéressés, afin de tenir pleinement compte des pratiques et connaissances existantes.

50. Aux fins de la planification, de la conception et de la mise en œuvre d'un programme de recherche global, qui couvre la fois les questions transversales et les questions sectorielles, un mécanisme formel de coordination est nécessaire pour éviter les doubles emplois et des rivalités inutiles. Par exemple, les recherches susmentionnées sur la mesure de la consommation alimentaire sont actuellement coordonnées par un nouveau groupe de travail technique international créé sous l'égide du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des statistiques agricoles et rurales. Le Groupe met sur pied un programme de travail visant à élaborer des directives fondées sur les faits qui seront soumises à la Commission de statistique pour adoption, tout en promouvant la poursuite des recherches méthodologiques dans les domaines prioritaires conjointement définis, en utilisant les données existantes et celles qui seront recueillies à cette fin. Il convient d'encourager ce genre d'initiatives dans d'autres domaines prioritaires des enquêtes sur les ménages, où les problèmes de conception, de qualité et de comparabilité sont évidents et urgents. Avec le concours d'autres groupes techniques créés pour une durée déterminée, le groupe permanent pour les enquêtes sur les ménages proposé plus haut devrait jouer un rôle clef dans la définition et la coordination du programme de recherche sur les thèmes transversaux, tout en tenant un rôle consultatif et de sensibilisation auprès des institutions spécialisées et autres entités qui mènent des recherches méthodologiques dans des secteurs particuliers.

D. Assistance technique et renforcement des capacités

51. L'appui apporté aux enquêtes sur les ménages doit non seulement aider à combler les lacunes au niveau de la disponibilité et de la qualité des données, mais aussi permettre aux organismes bénéficiaires de se doter des moyens de poursuivre leurs programmes d'enquêtes ou de remplacer les enquêtes par des données administratives ou provenant d'autres sources, le cas échéant. Sauf quelques exceptions notables, le renforcement des capacités est un objectif de l'assistance technique aux enquêtes sur les ménages qui est resté jusqu'ici difficile à atteindre dans les pays en développement, ce qui pourrait s'expliquer par l'absence d'une stratégie à long terme.

52. Depuis la suppression, il y a plus de 20 ans, du Programme de mise en place de dispositifs nationaux d'enquête sur les ménages, aucune institution n'a contribué dans la même mesure au renforcement des capacités et à la définition de normes dans ce domaine. Les programmes internationaux d'enquêtes tels que les enquêtes démographiques et sanitaires, les études de la mesure du niveau de vie et les enquêtes à indicateurs multiples en grappes, ainsi que d'autres initiatives comme le Réseau international d'enquêtes sur les ménages, l'appui fourni par l'OIT pour les enquêtes sur la population active ou le programme MECOVI ont contribué à dispenser des conseils techniques à relativement grande échelle. Dans l'ensemble, cependant, ces efforts n'avaient pas une portée mondiale ou n'étaient pas suffisamment intégrés dans les stratégies nationales de développement de la statistique. Pour créer des capacités durables, surtout dans les pays à faible revenu, il faudra déployer des efforts beaucoup plus importants et plus soutenus que par le passé. On pourrait s'inspirer par exemple du programme MECOVI, dont le succès peut être attribué à un certain nombre de facteurs, à savoir un soutien technique qui

s'inscrit dans la durée, la bonne coordination de l'appui des différents donateurs, et l'intégration de volets nationaux et régionaux dans le programme de renforcement des capacités pour encourager la coopération Sud-Sud. Les programmes internationaux d'enquêtes doivent également introduire de nouveaux mécanismes de renforcement des capacités qui exploitent le potentiel d'Internet et des nouveaux moyens d'apprentissage; le recours à l'apprentissage en ligne et autres outils de formation administrés à distance permet de réduire les coûts et d'harmoniser les contenus.

53. L'appui à la création de portails de données régionaux ou sous-régionaux sur les méthodes d'enquête, ou au renforcement de ceux qui existent déjà, aiderait à atteindre une masse critique de statisticiens et spécialistes des enquêtes grâce aux économies d'échelle réalisées dans les domaines de la formation et de l'assistance technique. En outre, les propositions susmentionnées concernant la création d'un cadre institutionnel, l'établissement d'un code de bonnes pratiques et l'élaboration et la diffusion de meilleures normes méthodologiques et méthodes contribueraient toutes à améliorer la cohérence et le rapport coût-efficacité des programmes d'assistance technique et de renforcement des capacités.

E. Financement

54. La communauté internationale met en place un nouveau cadre pour 2015 et au-delà afin de promouvoir un développement durable pour tous. Étant donné l'ampleur et la portée de ce programme, les besoins financiers sont immenses. Le financement de la collecte des données sur le développement, et plus particulièrement des enquêtes sur les ménages, est un aspect du problème que pose le financement des objectifs de développement durable. Les enquêtes sur les ménages occupent une grande place dans la révolution des données, aussi est-il important de mobiliser des ressources en faveur d'un programme à part entière qui vise à améliorer la disponibilité, la qualité et la pertinence de ces enquêtes.

55. Un modèle efficace et viable de financement des enquêtes sur les ménages doit reconnaître la nécessité pour les pays de financer eux-mêmes la conception et la réalisation de ces enquêtes étant donné que, en dernière analyse, les systèmes statistiques visent à répondre aux priorités nationales en matière de politiques et de développement. Néanmoins, pour être viable, tout modèle de financement doit aussi reconnaître que, pour promouvoir l'égalité des données entre pays riches et pays pauvres, les pays à faible revenu auront besoin de ressources extérieures pour atteindre leurs objectifs en matière de données.

56. Un cadre de financement des enquêtes sur les ménages doit respecter les principes suivants : a) optimiser la valeur des données produites; b) contribuer à l'amélioration régulière du processus de production sous-jacent, en tenant compte de l'accélération des progrès technologiques; et c) assurer la viabilité des systèmes lorsque les apports extérieurs deviennent moins importants. En particulier, outre le financement de la production de données dans certains pays, les ressources fournies devraient servir à financer : a) l'identification et la compilation des méthodes et meilleures pratiques en vigueur; b) l'appui à l'innovation technologique et à la validation méthodologique des pratiques prometteuses; c) l'élaboration de directives méthodologiques et la production de matériel de formation pour encourager les pays et les organismes internationaux à appliquer des normes communes et à adopter des

indicateurs communs; et d) le développement et l'harmonisation des activités d'assistance technique et de renforcement des capacités sur la base des nouvelles directives et recommandations.

57. Il convient d'éviter que l'aide ait un effet d'éviction ou de distorsion sur les financements internes. Pour assurer un déploiement efficace des ressources fournies à un pays, il importe de tenir compte de sa capacité d'autofinancement des investissements publics nécessaires dans les statistiques, de sa détermination à prendre des décisions reposant sur des données factuelles, et de sa capacité d'absorption des financements. Le meilleur moyen de coordonner les apports de fonds consiste à mettre en commun les ressources fournies par les partenaires de développement. Des programmes dirigés par les pays, fondés sur les principes d'appropriation nationale et de financement collectif, aideraient à aligner l'aide sur les priorités nationales. Ici encore, le programme MECOVI offre des enseignements utiles : initialement parrainé par la Banque interaméricaine de développement, la Banque mondiale et la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, il a ultérieurement élargi la liste de ses donateurs, qui comprend aujourd'hui sept donateurs bilatéraux, le Programme des Nations Unies pour le développement et la Fondation Soros. En définissant clairement ses objectifs, sa structure de prise de décisions, ses sources d'appui et son mode de production de résultats, le programme MECOVI a été en mesure d'assurer un financement commun, bien ciblé et durable.

58. Enfin, tout particulièrement dans les pays en développement, des financements seront nécessaires pour faciliter l'adoption et la diffusion des innovations technologiques dans les enquêtes sur les ménages, tout en promouvant des moyens d'exploiter les mégadonnées et autres sources de données. Les enquêtes sur les ménages doivent s'adapter à l'évolution des systèmes de données, et il faudra mobiliser des ressources suffisantes pour encourager une telle adaptation, conformément aux objectifs et réalisations de la révolution des données pour le développement durable.

IV. Recommandations

59. La Commission de statistique souhaitera peut-être :

a) Faire connaître ses vues quant à l'identification et à la formation des principales questions relatives aux enquêtes sur les ménages, qu'elles figurent dans le présent rapport, et quant à l'importance de les traiter rapidement dans le cadre du programme pour l'après-2015;

b) Faire connaître ses vues quant à la nécessité d'inscrire à son ordre du jour, pour examen, une question concernant les progrès accomplis dans l'élaboration, la mise en œuvre, le financement et la coordination d'enquêtes sur les ménages, tout particulièrement dans les pays en développement;

c) Se prononcer sur l'opportunité de créer un nouveau dispositif institutionnel mondial sous la forme d'un groupe technique permanent, éventuellement placé sous l'égide des Nations Unies, chargé de renforcer la coordination des activités liées aux enquêtes sur les ménages menées par les organismes et les pays membres, de définir et promouvoir des normes minimales et

des pratiques optimales, et de plaider pour l'inclusion de la question des enquêtes sur les ménages dans le programme global relatif aux données pour l'après-2015;

d) Approuver le rôle transitoire joué par le groupe de gestion du Réseau international d'enquêtes sur les ménages dans la constitution du groupe technique permanent et dans l'application des recommandations formulées aux alinéas e) et f) ci-dessous, en attendant que ce groupe devienne pleinement opérationnel;

e) Approuver la mise en œuvre d'un code international régissant la pratique des enquêtes par le Réseau international d'enquêtes sur les ménages, dont les conclusions feront l'objet d'un rapport qui sera présenté pour information à la Commission de statistique à sa quarante-septième session, en 2016;

f) Recommander l'établissement d'un rapport sur les priorités en matière de recherches intersectorielles dans le domaine des méthodes d'enquête qui servira à élaborer un programme de travail pluriannuel (en indiquant notamment les besoins de financement) et sera présenté pour information à la Commission de statistique à sa quarante-septième session.
